

COMMUNE DE FLEURY LA VALLEE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2017

L'an deux mil dix-sept et le dix avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. J-Claude LESCOT, maire en exercice.

Etaient présent(e)s : Mmes et MM. BATTAULT, CAMEAU M. CAMEAU S, CANCELA. COURTOIS, DEMAUX GIRARDOT. LESCOT. LO VERSO. MICHEL. MOREAU. LORAIN. ROTH

Absents représentés :

Absent :

Secrétaire de séance : M^{me} Marie-Louise COURTOIS

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Contrat à durée déterminé

Monsieur Le maire informe au conseil municipal que la reconduction du contrat emploi avenir de M^{elle} Mélissa Farcy est incertaine, faute d'aide de l'Etat. De fait il serait nécessaire d'embaucher M^{elle} Mélissa Farcy en contrat à durée déterminée de droit public. Ce surplus de charges est prévu au budget. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité l'embauche de M^{elle} Mélissa Farcy.

Approbation du compte de gestion du budget principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE le Compte de Gestion pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune du Même exercice.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Approbation du compte administratif Budget principal

M. le Maire ayant quitté la salle du conseil municipal

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de M^{me} Marie Louise COURTOIS

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Jean Claude Lescot, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives.

Libellé	FONCTIONNEMENT €		INVESTISSEMENT €		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		198 921.52	96 356.01		96 536.01	198 921.52
Opération de l'exercice	822 413.74	932 561.82	234 909.19	312 677.56	1 057 322.93	1 245 239.38
Totaux	822 413.74	1 131 483.4	331 265.2	312 677.56	1 153 858.94	1 444 160.9
Résultat de clôture		309 069.60	18 587.64			290 481.96
Restes à réaliser			79 960.08	26 492.00	79 960.08	26 492.00
Totaux cumulés		309 069.6	98 547.72	26 492.00	79 960.08	316 973.96
Résultats définitifs		309 069.6	72 055.72			237 013.88

Vote des taxes

	Bases	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	1 035 000	23.35	241 673
Foncier bâti	652 300	20.75	135 352
Foncier non bâti	46 000	63.04	28 998
CFE	334 100	23.22	77 578

Malgré la hausse constante de 3% par an depuis 8 ans maintenant, les taux appliqués à Fleury restent inférieurs aux taux de référence au niveau national et départemental, exception faite du foncier non bâti.

Les taux communaux d'imposition proposés pour 2016 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil, ce qui permet de recevoir le FPIC à la hauteur de 17 672, 00 €

Vote du budget Principal 2017

Le budget communal 2017 est présenté en équilibre en dépenses et recettes pour un total de 1 262 233.88 € en section de fonctionnement et 388 337.72€ en investissement.

Cette année encore, les commissions des travaux et des finances ont décidé de privilégier les travaux d'entretien du patrimoine routier et bâti de la commune. Aucun investissement lourd n'est engagé.

En résumé, il est subdivisé au chapitre comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général	388 690 €
Dépenses de personnel	334 810 €
Reversement FNGIR	108 097 €
Autres charges de gestion courante	75 255 €
Charges financières	32 170 €
Charges exceptionnelles	43 500 €
Dotations aux amortissements	27 755.10 €
Dépenses imprévues	31 895.88 €
Opération d'ordre entre sections	220 060.90 €
Soit un total de :	1 262 233.88 €

Recettes de fonctionnement :

Produits des services	97 200 €
Impôts et taxes	509 413 €
Dotations et participations	325 107 €
Autres produits de gestion courante	51 500 €
Autres produits exceptionnels	42 000 €
Atténuation de charges	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	237 013.88 €
Soit un total de :	1 262 233.88 €

Dépenses investissement

Remboursement du capital	106 337 €
Remboursement de caution	1 000 €
Acquisitions	35 612.25€
Travaux	181 490.83 €
Etudes	45 310€
Déficit reporté	18 587, 64 €
Soit un total de :	388 337. 72 €

Recettes d'investissement

Remboursement TVA	20 606 €
Subvention	45 860 €
Prélèvement fonctionnement	220 060.90 €
Cautions	1 000 €

Taxe d'aménagement	1 000 €
Dotation aux amortissements	27 755.10 €
Réserves	72 055.72 €
Soit un total de :	388 337.72 €

Sont notamment inscrits :

- Aménagement d'une main courante aux abords du city stade
- Acquisition terrain chemin des Mirates
- Aménagement aux abords du city stade : escalier, garage vélo, banc, poubelle
- Pare ballon city stade, terrain tennis
- Aménagement terrain tennis, réfection de l'ancien cours de tennis
- Exhumations pour réorganisation du cimetière
- Aménagement d'un système vidéo surveillance zone salle polyvalente et alentours avec possibilité d'extension
- Installation d'une cuve et pompe à carburant
- Acquisition d'un camion pompier
- Acquisition d'une tondeuse auto portée
- Acquisition d'un émousseur
- Acquisition d'un gros aspirateur
- Acquisition d'un matériel informatique PC portable
- Suite aménagement parking église
- Suite du programme travaux de sécurité
- Suite de la rénovation logement Mairie
- Entretien des voiries
- Entretien du terrain de foot
- Réfection du parking de la salle polyvalente sur espace de giration
- Aménagement des abords du cimetière
- Travaux sécurité des écoles
- Réfection toilette, douches au « 1000 club »
- Travaux éclairage public extension et rénovation aux rue de l'ancienne Gare et de la Montagne
Implantation d'un comptage forain près du transformateur, place de l'Eglise
Eclairage du futur terrain de tennis, 4 candélabres et 12 projecteurs IM 400W

Toutes les demandes de subvention sollicitées par les associations sont satisfaites. Les attributions sont les suivantes :

• Raid équestre	7 000 €
• Association bibliothèque	1 500 €
• Association tennis	1 800 €
• Air Fleury club	500 €
• Fleury gym	600 €
• Football club de Fleury	3 680 €
• Compagnie des Archers de St Leu	1 500 €
• ISLK Karaté	1 000 €
• Fleury animations	1 000 €
• Le chemin d'Axel	500 €
• ASEF association sauvegarde environnement	400 €
• Association prévention routière	190 €
• CIFA	500 €
• Bâtiment CFA	50 €
• Sainte Colombe Lycée professionnel	50 €
• Coop scolaire – AEI	2 400 €
• Coop scolaire – déplacements	400 €
• Divers non affecté	1 730 €

Approbation compte de gestion budget assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE le Compte de Gestion pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget assainissement du Même exercice.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Approbation du compte administratif budget assainissement

M. le Maire ayant quitté la salle du conseil municipal

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de M^{me} Marie Louise COURTOIS

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Jean Claude Lescot, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives.

Libellé	FONCTIONNEMENT €		INVESTISSEMENT €		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		18 897,88		18 700,21		37 598,09
Opération de l'exercice	71 938,91	100 215,09	39 032,99	40 819,48	110 971,90	141 034,57
Totaux	71 938,91	119 112,97	39 032,99	59 519,69	110 971,90	178 632,66
Résultat de clôture		47 174,06		20 486,70		67 660,76
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	71 938,91	119 112,97	39 032,99	59 519,69	110 971,90	178 632,66
Résultats définitifs		47 174,06		20 486,70		67 660,76

Vote du budget assainissement/eau 2017

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Charbuy & Fleury-la-vallée, la collectivité élabore pour l'année 2017 un budget comprenant la partie assainissement ainsi que la partie eau.

Le budget se décompose de la manière suivante :

Fonctionnement

Dépenses :

Assainissement : 157 009, 00 €

Eau : 105 044, 00 €

Soit un total de : 252 063, 00 €

Recettes :

Assainissement : 157 009, 00 €

Eau : 105 044, 00 €

Soit un total de : 252 063, 00 €

Investissement

Dépenses :

assainissement : 146 958, 00 €

eau : 2 800, 00 €

149 758, 00 €

Recette :

Assainissement : 146 958, 00 €

Eau : 2 800, 00 €

149 758, 00 €

Les budgets 2017 sont votés à l'unanimité

Travaux éclairage publique SDEY

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les différents travaux d'éclairage public du SDEY prévus pour l'année 2017:

- Extension et rénovation de l'éclairage dans les rues suivantes rue de l'ancienne Gare, rue de la Montagne
- Implantation d'un comptage forain près du transformateur, place de l'église
- Eclairage du futur terrain de tennis avec une implantation de 4 candélabres et 12 projecteurs IM 400W, accompagnée d'une implantation d'une armoire de commande.

Les travaux suivants sont estimés à 21 942, 01 € TTC

La participation du SDEY est évaluée à 10 971, 00 TTC, ne comprenant pas leur prise en charge de la TVA pour un montant de 3 657, 00 €

Le coût restant à charge de la commune s'élève à 10 971, 00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'accepter l'avant-projet établi par le SDEY

Charge Monsieur Le maire de signer tous documents nécessaires

Informations diverses

Compte rendu :

Dans le cadre de l'économie de papier, Monsieur le Maire aimerait que le compte rendu soit distribué à la population par voie numérique, certaines questions se sont soulevées.

Monsieur le Maire propose que la commission de la communication se réunisse afin de travailler sur le projet.

Election Présidentielle

Le bureau de vote ouvrira à 8 H et fermera à 19 H.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de quelques règles à mettre en place lors des élections. Les enveloppes seront disposées sur la table à côté des bulletins de vote.

En matière de gestion des élections :

Les électeurs donneront leur carte d'électeur, prendront les bulletins accompagnés de l'enveloppe, ils passeront à l'isoloir, signeront, voteront, récupéreront leur carte.

Quatre équipes de trois personnes minimum participeront au bon déroulement des élections Présidentielles.

Sens interdit patte d'oie route d'Aillant

A l'intersection de la route d'Orléans, route de Poilly et de la RD 176 qui se dégrade fortement, Monsieur Le maire informe l'assemblée délibérante qu'un panneau sens interdit sera implanté, la circulation se fera dans le sens Aillant- Auxerre, en sens unique.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté correspondant à la mise en place du panneau.

Projet sécurité routière

Suite à l'appel à projet sécurité routière, différentes dates sont arrêtées telles que :

22 mai concernant les associations, la ligue de la violence routière sera présente avec un matériel de véhicules simulateurs.

16 septembre concernant les séniors à partir de 65 ans, l'auto-école avec des moniteurs sera présente pour une séance d'observation, il n'y aura aucun caractère préjudiciable par rapport au permis de conduire.

Yonne tour sport

L'Yonne tour sport initié par le Conseil départemental sera sur la commune de Fleury la Vallée le 14 juillet 2017, Pour une organisation optimum, les conseillers souhaitent une implication importante des associations sportives du village.

Grainothèque de l'ASEF

Sera mise en place à la destination de la population dans le hall de la mairie et permettra l'échange gratuit de graines reproductives pour perpétuer les souches de plantes anciennes.

Incivilité dans le village

Monsieur Le Maire met en garde les parents des adolescents et ces derniers qui font excès de vitesse et des « roues arrières » dans le village, prennent le sens interdit, que ces comportements sont interdits et dangereux. Un risque accru d'accident dû à ces comportements a amené Monsieur Le Maire à demander à la Gendarmerie une surveillance renforcée et une action de prévention envers ces personnes.

Séance levée à 21 H 20